

10.03.2016 – 13:45 Uhr

Recommandations de vote du Comité de Travail.Suisse pour les votations du 5 juin 2016

Bern (ots) -

Le Comité de Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses a, lors de sa séance de hier, donné ses recommandations de vote pour les votations fédérales du 5 juin. Il dit non à l'unanimité aux initiatives « En faveur du service public » et « Pour un financement équitable des transports », oui à l'unanimité à la modification de la loi sur l'asile et recommande la liberté de vote pour « Pour un revenu de base inconditionnel ».

Non unanime à l'initiative populaire «En faveur du service public»

Avec ses exigences, l'initiative « En faveur du service public » met en danger le haut niveau actuel des prestations de base car elle ne peut pas tenir ce qu'elle promet : une acceptation de l'initiative a comme effet d'interdire les bénéfices pour la Confédération et les entreprises qui lui sont liées dans les prestations de base, ce qui entraînera un démantèlement massif des prestations de service public. C'est que, sans bénéfices, les entreprises de service public ne pourront plus investir dans les prestations de base, ce qui menace tant l'étendue que la qualité du service public de base. L'initiative provoquera aussi un trou dans les caisses de la Confédération d'un milliard par an, étant donné qu'aujourd'hui les entreprises de service public versent annuellement des montants élevés dans les caisses de la Confédération, des cantons et des communes. Que ces montants viennent à manquer, les conséquences seront dévastatrices pour les collectivités publiques. Pour ces raisons, le Comité de Travail.Suisse recommande à l'unanimité le non à l'initiative.

Non unanime à l'initiative populaire «Pour un financement équitable des transports»

L'initiative « Pour un financement équitable des transports » demande que toutes les recettes issues de l'impôt sur les huiles minérales soient attribuées à l'infrastructure routière. Actuellement, seule la moitié de ces recettes est affectée - ce qui correspond à environ 1,5 milliards de francs par an. L'autre moitié de l'impôt sur les huiles minérales n'est pas affectée et va dans les caisses de la Confédération. L'acceptation de l'initiative provoquerait un gros trou dans les finances de la Confédération, 1,5 milliards de francs venant à manquer. Cela entraînerait des coupes dévastatrices dans les domaines de la formation et de la recherche ou dans les transports publics. Or, pour Travail.Suisse, ces domaines sont extrêmement importants pour la prospérité future de la Suisse. Pour ces motifs, le Comité de Travail.Suisse recommande à l'unanimité le non à l'initiative.

Liberté de vote pour l'initiative «Pour un revenu de base inconditionnel»

L'initiative « Pour un revenu de base inconditionnel » suit une orientation intéressante en voulant libérer les gens des contraintes du travail rémunéré et leur donner la possibilité d'être actif d'une manière créative et innovante sans limites économiques. Mais les effets d'un revenu de base inconditionnel sur l'emploi sont difficilement prévisibles et il y a le risque d'une augmentation du travail au noir. En outre, le système des assurances sociales provoquerait de nouvelles discussions, ce qui représente un risque politique à ne pas sous-estimer. Le Comité de Travail.Suisse a opté pour la liberté de vote.

Oui unanime à la modification de la loi sur l'asile

Le 25 septembre 2015, le Parlement a dit oui à une grande majorité à la modification de la loi sur l'asile. L'UDC a lancé le référendum contre la révision. Travail.Suisse soutient les modifications de la loi sur l'asile comme l'accélération des procédures et les garanties juridiques correspondantes pour les requérants d'asile. Le comité dit oui à l'unanimité à la modification de la loi sur l'asile.

Contact:

- Pour les initiatives "En faveur du service public" et "Pour un financement équitable des transports »: Denis Torche, responsable des dossiers politique environnementale, fiscale et politique extérieure
Tél.mobile: 079 846 35 19, torche@travailsuisse.ch
- Pour l'initiative "Pour un revenu de base inconditionnel": Gabriel

Fischer, responsable du dossier politique économique, Tél. mobile:
076 412 30 53, fischer@travailsuisse.ch

- Pour la modification de la loi sur l'asile: Hélène Agbémégnah,
responsable de la politique de migration et des questions juridiques,
Tél. mobile: 078 760 93 73, agbemegnah@travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100785148> abgerufen werden.